

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi 10 septembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MONFERRAN-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 5 septembre 2014

PRÉSENTS : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Jordane OUDOT, Philippe NIVERT, Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Évelyne LOMBARD, Anne-Marie GONTAUD, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Audrey BICHET, et Georges BELOU

PROCURATIONS : Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD, M. Jacques DUPRÉS a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE, et Mme Laura BELOTTI a donné procuration à M. Georges BELOU

ABSENTS : Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Jacques DUPRÉ et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : Gaëtan LONGO

Madame DELTEIL, Maire de MONFERRAN-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

Monsieur IDRAC, Président, remercie Madame DELTEIL et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Le Président demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.  
**Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.**

Monsieur Gaëtan LONGO est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président signale que Monsieur HALTER, inspecteur d'académie, ne peut pas intervenir ce soir, car il est soumis à un droit de réserve jusqu'au 28 septembre, date des élections sénatoriales. Le Président indique que Monsieur HALTER viendra présenter les évolutions législatives concernant la prise de compétence scolaire par les intercommunalités lors du bureau du 6 octobre prochain.

# ORDRE DU JOUR DU 10 SEPTEMBRE 2014

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2014

<b>1. FONCTIONNEMENT INTERNE</b> .....	<b>3</b>
1.1 Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes .....	3
1.2 Présentation du rapport d'activités 2013 .....	5
1.3 Transfert de la compétence « Jeunesse » : échéancier .....	5
<b>2. FINANCES</b> .....	<b>7</b>
2.1 Décision modificative n° 1 du budget général .....	7
2.2 Exercice d'un mandat spécial pour participer à la 25 <sup>ème</sup> Convention Nationale de l'Intercommunalité (A.D.C.F.) .....	8
<b>3. PERSONNEL</b> .....	<b>8</b>
3.1 Modification du tableau des emplois .....	8
3.2 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel avec la commune de L'ISLE-JOURDAIN et l'École de Musique .....	9
<b>4. ÉCONOMIE</b> .....	<b>10</b>
4.1 Z.A. du Pont-Peyrin : attribution du marché de travaux M.A.P.A n° 2014-06 – Requalification d'espace public de la rue Louis Aygobère .....	10
<b>5. PETITE ENFANCE</b> .....	<b>12</b>
5.1 Lancement de la procédure de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse – Volet Enfance .....	12
5.2 Multi-accueil de LIAS : marché de travaux M.A.P.A. n° 2014-07 – Travaux d'extension (13 lots) .....	13
<b>6. SPORT</b> .....	<b>14</b>
6.1 Construction du gymnase du nouveau collège de L'ISLE-JOURDAIN .....	14
6.2 Piste B.M.X. : validation de l'avant-projet .....	15
<b>7. CULTURE</b> .....	<b>16</b>
7.1 Convention pluriannuelle avec l'agence départementale du développement des arts du Gers (Adda 32) .....	16
<b>8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>17</b>
8.1 Lancement de la procédure de révision du SCOT des Coteaux du Savès .....	17
<b>9. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POURVOIR</b> .....	<b>19</b>
<b>10. QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>21</b>

# 1. FONCTIONNEMENT INTERNE

## 1.1 Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes

Monsieur le Président rappelle que la Chambre régionale des comptes a effectué, durant le second semestre 2013, un contrôle sur la gestion de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au titre des exercices 2010 - 2011 - 2012.

Par courrier du 25 juillet 2014, la Chambre régionale des comptes nous a notifié le rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Présentation de la synthèse des observations définitives et des 5 recommandations émises par la Chambre régionale des comptes :

### Synthèse des observations définitives

- Situation financière (2010-2012)
  - Situation financière favorablement orientée mais pas encore stabilisée
    - Compétence peu exercée (voirie) ou pas exercée (logement)
    - Faible intégration fiscale (AC et DSC = 46 % des produits fiscaux et dotations)
    - Trésorerie abondante
    - Faible investissement : 678 557 € en 3 ans
    - Si approfondissement compétence (voirie, équipement sportif....) structure financière doit être revue
  - Organisation administrative
    - Effectifs ont triplés entre 2010 et 2012 (38,3 E.T.P.)
    - Conforter organisation interne
    - Professionnaliser les fonctions exercées par des élus
  - Relations commune de L'ISLE-JOURDAIN
    - Transferts de compétences ont donné lieu à des M.A.D. de personnel et de bâtiments et à des transferts de personnels selon des modalités complexes
    - Transfert de compétences partiels et exercices de compétences délégués à des opérateurs
    - Convention de mutualisation des services techniques doit donner lieu à des contrôles de factures

❑ Exercice Petite enfance

- Risque de requalification des conventions avec Centre social et Claude Ninard en contrat de délégation de service public ou en marché public de service
- Réécrire les statuts qui ne sont pas en conformité avec l'exercice de la compétence

❑ ZA Pont Peyrin II

- Vente à un prix nettement inférieur du coût de production
- Le déficit anticipé s'inscrit dans une politique de création d'emploi

## 5 recommandations

1. Fiabiliser l'inventaire
2. Adopter un règlement intérieur propre pour les agents de la C.C.G.T.
3. Mettre en place un plan de formation des agents de la C.C.G.T.
4. Adapter la définition statutaire de la compétence petite enfance
5. Renforcer le contrôle d'emploi des subventions versées aux tiers

Suite à cette présentation le Président ouvre le débat.

Monsieur LARROQUE signale que la commission des finances est favorable à renforcer le contrôle des subventions versées aux tiers. Il indique également que des lettres de cadrage financier seront envoyées aux 5 plus grosses associations.

Madame DUCARROUGE s'inquiète de la fragilité juridique des conventions de partenariat, avec le Centre social et Claude Ninard, qui avait déjà été pointée par les services de la Préfecture. L'oratrice pense qu'il serait plus logique de se mettre en règle le plus rapidement possible pour éviter tout risque de requalification de ces conventions en contrat de délégation de service public.

Monsieur LARROQUE se veut rassurant en indiquant que la Communauté de communes pourra toujours reprendre la main.

Le Président dit que cette question devra faire l'objet d'un débat d'ici le budget 2015.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du 25 juillet 2014,**
- ⇒ **de constater que le rapport définitif a été communiqué à chacun des membres du conseil communautaire et a fait l'objet d'une présentation publique en séance du 10 septembre 2014,**
- ⇒ **de transmettre à la Chambre régionale des comptes le compte rendu des débats.**

## **1.2 Présentation du rapport d'activités 2013**

Le Président présente les actions principales menées par la Communauté de communes en 2013.

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité : adopte le rapport d'activités 2013 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine qui sera transmis aux communes membres de l'E.P.C.I.**

## **1.3 Transfert de la compétence « Jeunesse » : échéancier**

Le Président indique que le bureau du 28 août dernier, auquel a participé Madame COMMELIN de la C.A.F. du Gers, propose d'exercer la compétence « Jeunesse » à compter du mois de septembre 2016. Un courrier rédigé en ce sens a été préparé.

Pour réussir ce transfert il est nécessaire qu'une ou deux personnes s'en occupent. Ces personnes seront en contact avec le personnel administratif et comptable des communes.

Madame DELECROIX est surprise par la décision du bureau car elle ne tient pas compte du débat qui a eu lieu à la commission « Petite Enfance » qui s'est tenue le 26 août 2014. La commission estimait qu'avant de prendre une décision il aurait été souhaitable de recevoir des collectivités qui exercent déjà cette compétence. Mme DELECROIX se demande à quoi sert le travail des commissions ?

Monsieur IDRAC dit que Madame COMMELIN avait besoin de la réponse de la collectivité dans les 15 jours, « c'est pour cela que j'ai transmis cette lettre d'intention. Si nous ne donnions pas de réponse dans ce délai, le risque était que les subventions soient bloquées ». La décision officielle sera prise ce soir à l'issue du vote du conseil communautaire.

Madame DELTEIL signale que le débat du bureau a montré qu'un certain nombre de maire avaient des craintes car les conditions du transfert n'étaient pas claires et que les objectifs pédagogiques n'étaient pas précisés.

Madame PETIT partage ce sentiment, elle ne dispose pas des éléments lui permettant de prendre une décision. La réflexion doit être poursuivie pour affiner les chiffres.

Madame DELECROIX rappelle que les conclusions de l'audit qui a été réalisé indiquent que nous ne sommes pas prêts. Les subventions ne progressent plus donc cela va coûter plus cher aux collectivités.

Madame DELTEIL dit qu'un E.P.C.I. du Gers est en train de voir comment il va rendre cette compétence aux communes car elle lui coûte trop cher.

Monsieur HEINIGER s'étonne que le courrier soit déjà rédigé alors que la décision va se prendre ce soir. Il regrette également que la notice parle du coût du scolaire alors que le débat ne concerne que les C.L.A.E. et C.L.S.H.

Monsieur PAUL prend la parole pour rappeler que toutes les communes n'ont pas de contrat avec la C.A.F. La C.A.F. du Gers met la pression car cela fait 4 ans qu'elle attend notre décision, qui doit remonter à la C.N.A.F. En l'absence de décision les subventions seront bloquées. Les chiffres qui sont dans la notice sont issus du travail fait par les communes. Pour

les C.L.S.H. ce transfert permettra de diversifier les activités car dans les petites communes. Dans nos petites communes, ces services sont fermés au mois d'août. Pour le calcul du transfert nous ferons comme pour la petite enfance. Le montant des charges seront déduites des attributions de compensation des communes concernées.

Madame DELTEIL propose de mettre en place une méthodologie qui fixe les différentes étapes de validations. L'oratrice pense que cela permettrait de rassurer tout le monde.

Madame PETIT partage ce que vient de proposer Madame DELTEIL, car nous sommes d'accord sur le fond mais pas sur la forme. Ce soir nous avons l'impression de faire un chèque en blanc.

Monsieur DAROLLES estime que l'on ne prend pas trop de risque car ce n'est qu'une délibération de principe.

Madame PETIT s'interroge pour savoir comment on pourra repousser l'échéance si on se rend compte que l'exercice de cette compétence est compliqué.

Monsieur PAUL dit que la marche arrière ne sera pas possible car nous aurons signé des contrats avec la C.A.F.

Monsieur LONGO est ravi que ce débat ait lieu mais estime que nous avons 4 ans de retard. Nous aurions dû mener ce débat depuis 4 ans. Le choix est simple : soit on délibère sur le transfert soit chaque commune fait son contrat « Enfance Jeunesse ».

Monsieur PAUL acquiesce les propos de Monsieur LONGO.

Monsieur IDRAC s'engage à ce que les agents soient transférés pour réaliser le transfert.

Monsieur LE CLECH' indique que la préparation des contrats « Enfance Jeunesse » sera différente si elle est faite par les communes ou la communauté.

Monsieur DAROLLES trouve que le mois de septembre est pertinent car c'est le début de l'année scolaire.

Madame DUCARROUGE demande comment ce transfert va être réalisable si on sépare le volet scolaire du volet jeunesse ?

Madame DELTEIL estime que nous allons arriver à nous mettre d'accord sur les chiffres mais renouvelle ses craintes sur les difficultés de la gestion quotidienne de ce service qui sera beaucoup plus complexe à l'échelle intercommunale.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité,**

**25 votes pour,  
3 votes contre (Mesdames DELTEIL, DELECROIX et Monsieur LARROQUE),  
et 5 abstentions,**

**d'exercer la compétence « Jeunesse » au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et d'autoriser le Président à informer la C.A.F. de cette décision.**

Monsieur HEINIGER demande de transférer des agents, dès le mois d'octobre, pour y travailler. La Communauté a fait un programme d'embauche pour le service Application des droits du sol, il faut faire pareil car la C.A.F. a annoncé qu'elle en financerait une partie.

Monsieur IDRAC indique qu'il va proposer le poste au responsable « Jeunesse / sport / culture » de L'ISLE-JOURDAIN.

Monsieur HEINIGER souhaiterait qu'une personne extérieure soit recrutée pour une période définie.

Madame LOMBARD signale que vu les délais il vaut mieux une personne qui connaît le territoire.

Monsieur IDRAC, pour rassurer les élus, indique que ce poste constitue une avance sur le transfert.

Madame DELTEIL souhaite que les maires indiquent le temps que leurs agents communaux passent sur cette compétence.

Monsieur PAUL propose, sur le volet financier, une règle simple. Tout agent communal transféré à la communauté se traduit par une minoration des attributions de compensation.

## 2. FINANCES

### 2.1 Décision modificative n° 1 du budget général

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LARROQUE, chargé des Finances, pour présenter la D.M. n° 1 du budget général.

Monsieur LARROQUE précise qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit entre opérations afin d'augmenter les crédits de l'opération n° 17 Crèche de FONTENILLES.

L'ouverture des plis du marché de travaux fait apparaître une augmentation de près de 20 000 € des coûts qui est due aux contraintes que la C.C.G.T. a imposé aux entreprises (travaux durant les 3 semaines de fermeture de la crèche au mois d'août).

DÉPENSES		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Compte	Intitulé	Montant
OPÉRATION N° 17 CRÈCHE DE FONTENILLES		
2031	Études	+1 100 €
2313	Constructions	+18 500 €
OPÉRATION N° 15 CRÈCHE DE LIAS		
2031	Études	-1 100 €
2313	Constructions	-18 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative présentée ci-dessus.**

## **2.2 Exercice d'un mandat spécial pour participer à la 25<sup>ème</sup> Convention Nationale de l'Intercommunalité (A.D.C.F.)**

Le Président informe le Conseil que la 25<sup>ème</sup> convention nationale de l'intercommunalité, organisée par l'A.D.C.F., va se dérouler les 8, 9 et 10 octobre prochain à LILLE.

Ces rencontres permettent notamment aux élus et fonctionnaires d'échanger leurs expériences et de prendre connaissance des nouveautés législatives.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- ⇒ **de confier un mandat spécial à M. Francis IDRAC, Président, et à M. Gérard PAUL, 1<sup>er</sup> Vice-président, en vue de participer à la 25<sup>ème</sup> convention nationale de l'intercommunalité à LILLE, les 8, 9 et 10 octobre 2014,**
- ⇒ **d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement (départ le 8 octobre 2014 et retour le 10 octobre 2014), sur la base des frais réels, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.**

Monsieur LONGO remarque que depuis quelques années c'est toujours le Président et le 1<sup>er</sup> Vice-président qui y participent. Pourquoi cela n'est pas ouvert aux autres ?

Monsieur IDRAC répond qu'il faudra y penser pour les prochaines conventions.

## **3. PERSONNEL**

### **3.1 Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération du 10/07/2014, afin de prendre en compte :

- la diminution du temps de travail d'un adjoint technique du multi accueil de FONTENILLES (passage d'une durée de 35 à 25 h hebdomadaire),
- la création d'un poste d'adjoint administratif pour l'agent chargé de la gestion administrative du personnel du pôle « Petite Enfance »,
- la création d'un poste d'attaché pour le responsable du pôle Tourisme / Sport / Culture.

**Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale,**

**Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 10/07/2014,**

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

⇒ de fixer les effectifs du personnel comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBO	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35	1
		DIRECTEUR ADJOINT	35	1
		RESPONSABLE POLE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES	35	1
		RESPONSABLE POLE TOURISME/SPORT/CULTURE	35	1
	REDACTEUR OU ADJOINT ADMINISTRATIF	SECRETARE	35	6
		SECRETARE	20	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT	35	1
		GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL P.ENFANCE	35	1
TECHNIQUE	INGENIEUR	URBANISME / SCOT	35	1
	AGENT DE MAITRISE	MECANICIEN ATELIER	35	1
	ADJOINT TECHNIQUE	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	35	1
		ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE PETITE ENFANCE	32	5
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	35	9
		ENTRETIEN ANIMATION PETITE ENFANCE FONTENILLES	35	2
ENTRETIEN ANIMATION PETITE ENFANCE FONTENILLES	25	1		
CULTURELLE	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
SPORTIVE	OPERATEUR APS	PISCINE	35	1
		SURVEILLANT BAIGNADE	35	3
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	PISCINE	26	1
		TOURISME	17.50	1
		PETITE ENFANCE FONTENILLES	32	1
		PETITE ENFANCE FONTENILLES	35	1
SANITAIRE ET SOCIALE	PUERICULTRICE	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL	35	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17.50	1
		COORDINATRICE	35	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EJE	MULTI-ACCUEIL FONTENILLES	35	4
		MULTI-ACCUEIL FONTENILLES	35	1
ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17.50	1		
AGENTS NON FONCTIONNAIRES	ASSISTANTES MATERNELLES	ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS	45	8

⇒ de prévoir les crédits nécessaires aux budgets.

### **3.2 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel avec la commune de L'ISLE-JOURDAIN et l'École de Musique**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec l'École de Musique et la mairie de L'ISLE-JOURDAIN à compter du 01/07/2014, pour une durée de 3 ans.

L'agent mis à disposition, depuis le transfert de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement de l'École de Musique » à la C.C.G.T. au 1<sup>er</sup> janvier 2011, assure les missions suivantes :

- École de Musique (18 heures hebdomadaires) :  
Direction pédagogique de l'École de musique  
Enseignement de la formation musicale et de la trompette
- Mairie de L'ISLE-JOURDAIN (5 heures hebdomadaires):  
Direction de la société philharmonique

Conformément aux dispositions de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Vu la demande du Président de l'association de l'École de musique, en date du 11/07/2014, de renouveler la convention de mise à disposition,

Vu la demande du Maire de L'ISLE-JOURDAIN, en date du 15/07/2014, de renouveler la convention de mise à disposition,

Vu l'accord donné par l'agent territorial en date du 01/07/2014 pour être mis à disposition 18 heures hebdomadaires à l'École de Musique et 5 heures hebdomadaires à la mairie de L'ISLE-JOURDAIN,

En attente de l'avis de la commission administrative paritaire saisie le 09/07/2014,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ⇒ d'accepter les termes des deux conventions de mise à disposition de personnel, ci annexées,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine et la mairie de L'ISLE-JOURDAIN.

Madame DELTEIL demande si les communes peuvent avoir un tarif préférentiel pour les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) comme avec l'office intercommunal des sports.

Madame LOMBARD l'informe qu'il faut faire la demande à l'École de Musique.

Madame DUCARROUGE signale que lors d'une rencontre avec le Président de l'École de Musique, ce dernier lui a indiqué que son établissement arrivait à saturation. Elle demande si une solution d'agrandissement ou de construction d'une annexe est envisagée.

Monsieur IDRAC répond que cet investissement n'est pas prévu mais que sur le principe il préférerait une construction d'une unité sur une autre commune.

## 4. ÉCONOMIE

### **4.1 Z.A. du Pont-Peyrin : attribution du marché de travaux M.A.P.A n° 2014-06 – Requalification d'espace public de la rue Louis Aygobère**

Monsieur le Président informe le conseil qu'une consultation a été lancée (publication sur la plateforme de dématérialisation le 18/06/2014 et sur la Dépêche du Midi – Édition du Gers le 20/06/2014) pour réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification des rues de la Z.A. de Pont Peyrin. Il s'agit de poursuivre la réalisation des cheminements doux (piétons, vélos) et de la sécurisation de la rue Louis Aygobère jusqu'à la route de Rozès.

Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot n° 1 : Voirie – assainissement pluvial
- Lot n° 2 : Espaces verts – mobilier
- Lot n° 3 : Signalétique

Date limite de remise des offres : le 21 juillet 2014, à 12 h 00

10 offres ont été reçues dans le délai imparti :

- 1 - ESBTP ENVIRONNEMENT : lot n° 2
- 2 - M. Christian BATBIE : lot n° 2
- 3 - MIDI-PYRENNES ENVIRONNEMENT : lot n° 2
- 4 - SIGNAUX GIROD CHELLE: lot n° 3
- 5 - MALET: lot n° 1
- 6 - ESPACES VERTS CAUSSAT: lot n° 2
- 7 - CARRERE: lot n° 1
- 8 - GROUPEMENT COLAS / STRIBAY TP: lot n° 1
- 9 - LES CREATEURS DU VEGETAL : lot n° 2
- 10 - EUROVIA ST PAG: lot n° 1

Suite à l'analyse des offres réalisée par la S.C.P. ST-SUPERY – JEAN – PEREZ, maître d'œuvre, la commission M.A.P.A., réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2014, propose le classement des offres ci-dessous :

LOT N°1 :

- 1er : Groupement COLAS / STRIBAY
- 2ème : MALET
- 3ème : CARRERE
- 4ème : EUROVIA

LOT N°2 :

- 1er : BATBIE
- 2ème : Créateurs du végétal
- 3ème : Caussat
- 4ème : ESBTP
- 5ème : Midi Pyrénées Environnement

LOT N°3 :

1 seule offre → CHELLE

**Le Conseil communautaire, considérant le rapport d'analyse des offres et la proposition de classement faite par la commission M.A.P.A., ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :**

⇒ décide d'attribuer les lots du marché « Requalification d'espace public – rue Louis Aygobère – ZA de Pont Peyrin » comme suit :

**Lot n° 1 : Groupement COLAS/STRIBAY pour un montant total de 284 621,07 euros hors taxes (258 678,07 € H.T. + Option Éclairage 25 943,00 € H.T.),**

**Lot n° 2 : BATBIE pour un montant total de 18 511,10 euros hors taxes,**

**Lot n° 3 : CHELLE pour un montant total de 6 680,00 euros hors taxes,**

⇒ autorise Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération,

⇒ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2014.

Monsieur LONGO demande si l'on peut prévoir un système de stationnement devant la déchèterie car de nombreux véhicules y compris des poids lourds attendent sur la voirie.

Monsieur IDRAC répond qu'a priori le S.I.C.T.O.M. se dirige vers la construction d'une nouvelle déchèterie plutôt que vers l'agrandissement de celle de Pont Peyrin. Toutefois, il est peut-être nécessaire de regarder si nous ne pouvons pas trouver un emplacement pour y faire stationner 2 ou 3 véhicules.

Monsieur LE CLEH' intervient pour confirmer qu'il y a un problème de stationnement des poids lourds dans la zone. Il faut être vigilant sur cette question car cela pourrait être un handicap pour la future galerie marchande.

## 5. PETITE ENFANCE

### 5.1 Lancement de la procédure de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse – Volet Enfance

Le Président rappelle que la C.C.G.T. exerce la compétence « Petite Enfance » par le biais des structures d'accueil de jeunes enfants sur le territoire. Ces différentes actions s'effectuent par la réalisation d'objectifs, en partenariat avec la C.A.F., qui apporte son soutien technique et financier dans le contrat « Enfance Jeunesse / volet Enfance ».

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2014. Il nécessite un renouvellement pour une durée de 4 ans (2015-2018).

Le Président propose au conseil de renouveler le contrat « Enfance Jeunesse – volet Enfance » pour la période 2015-2018 et de nommer Monsieur Jean-Claude DAROLLES comme représentant de la Communauté de communes pour suivre ce dossier.

Monsieur DAROLLES intervient pour dire qu'un diagnostic territorial va être lancé pour évaluer les besoins dans les communes sur les 4 ans à venir, permettre d'ajuster les actions au plus près de la réalité et d'obtenir les meilleurs cofinancements.

Monsieur HEINIGER dit que les contrats peuvent être complétés par de nouvelles actions tous les ans.

Monsieur DAROLLES répond qu'il vaut mieux définir les actions en amont. Nos structures sont bien notées par la C.A.F. Il faut continuer.

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- ⇒ **de renouveler le partenariat avec la C.A.F. par la signature d'un contrat « Enfance Jeunesse - volet Enfance » pour la période 2015-2018,**
- ⇒ **de nommer Monsieur Jean-Claude DAROLLES comme représentant de la Communauté de communes pour suivre ce contrat.**

## **5.2 Multi-accueil de LIAS : marché de travaux M.A.P.A. n° 2014-07 – Travaux d’extension (13 lots)**

Monsieur le Président informe le conseil qu’une consultation a été lancée (publication sur la plateforme de dématérialisation le 10/07/2014 et sur la Dépêche du Midi – Édition du Gers le 15/07/2014) pour les travaux d’extension du multi accueil de LIAS.

### **Le marché est divisé en 13 lots :**

- Lot n° 1 Voirie réseaux divers
- Lot n° 2 Gros œuvre maçonnerie enduits
- Lot n° 3 Charpente bois couverture zinguerie
- Lot n° 4 Charpente métallique
- Lot n° 5 Étanchéité
- Lot n° 6 Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie
- Lot n° 7 Menuiseries intérieures bois
- Lot n° 8 Plâtrerie cloisons sèches faux plafonds
- Lot n° 9 Carrelage faïence
- Lot n° 10 Sol souple
- Lot n° 11 Peinture
- Lot n° 12 Électricité
- Lot n° 13 Chauffage – VMC – Plomberie sanitaire

**Date limite de remise des offres : le 6 août 2014 à 12 h 00**

40 offres ont été reçues dans le délai imparti.

### **Enveloppe financière prévisionnelle des travaux estimée par le Maître d’ouvrage :**

340 000 € H.T.

### **Enveloppe définitive du coût prévisionnel des travaux sur laquelle s’est engagé le Maître d’œuvre à l’issue de l’A.P.D. :**

386 000 € H.T. (validation par délibération n° 10032014-41 du 10/03/2014)

**Problème** : Lors de l’ouverture des plis du 07/08/2014, le maître d’œuvre présente une estimation du projet très supérieure à l’estimation définitive qui avait été validée.

Cette nouvelle estimation pour les 13 lots s’élève à 469 400 € H.T., soit + 21,6 % par rapport à l’estimation définitive validée par le conseil.

De plus, suite à l’analyse des offres réalisée par la S.C.P.A. GIAVARINI – VILLENEUVE, maître d’œuvre de l’opération, le montant total des offres les mieux-disantes sur les 13 lots, s’élève à 479 364 € H.T.

Au vu de cette situation, la commission M.A.P.A., réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2014, propose au conseil communautaire de relancer la consultation et de demander au maître d’œuvre de modifier les pièces du D.C.E. afin d’être en conformité avec l’A.P.D. validé en conseil communautaire du 10 mars dernier. Les prestations qualitatives supplémentaires ne devront apparaître que sous forme d’options.

**Le Conseil Communautaire,**

**Considérant l'avis de la commission M.A.P.A,**

**Considérant la nécessité de redéfinir le D.C.E. sur des bases techniques nouvelles,**

**Et conformément à l'article 59-IV du Code des Marchés Publics, et à l'article 4-2 du règlement de la consultation du marché susvisé,**

**Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide que :**

- ⇒ **le marché relatif à la construction d'une extension du multi accueil de LIAS est déclaré sans suite pour motif d'ordre financier ; les prestations objet du marché pouvant être réalisées pour un montant nettement moins élevé avec des bases techniques nouvelles,**
- ⇒ **tous les candidats ayant soumissionné en seront informés,**
- ⇒ **le Président est autorisé à signer tous documents se rapportant à la présente décision,**
- ⇒ **le Président est autorisé à lancer une nouvelle consultation, selon la procédure adaptée, dès que le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) sera redéfini par le maître d'œuvre afin de correspondre aux besoins définis par la Communauté de communes et à l'enveloppe financière décidée lors de la validation de l'avant-projet définitif (A.P.D.).**

## **6. SPORT**

### **6.1 Construction du gymnase du nouveau collège de L'ISLE-JOURDAIN**

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil, il avait annoncé la tenue de plusieurs réunions avec le conseil général du Gers afin d'affiner le projet de gymnase.

Ces différentes rencontres ont permis de faire évoluer le projet initial du conseil général du Gers qui était le suivant :

- Gymnase de type C : 1 056 m<sup>2</sup> + autres locaux (vestiaires, douches, WC, box de rangement, ... : 234 m<sup>2</sup> pour une superficie totale de 1 290 m<sup>2</sup>,
- Coût travaux H.T. évalué à 2 500 000 €,
- Coût de l'opération T.T.C. (y compris maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, imprévus, révision prix ...): 4 000 000 € (soit 3 330 000 € H.T.).

Afin d'optimiser l'utilisation de cet équipement sportif entre les collégiens et les associations sportives du territoire, le projet de gymnase a évolué et **les membres du Bureau, lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre dernier, ont validé le projet suivant :**

- **Gymnase de type D : 1 158 m<sup>2</sup> + autres locaux : 485 m<sup>2</sup> pour une superficie totale de 1 643 m<sup>2</sup>,**
- **Coût travaux H.T. évalué à 3 230 000 €,**

- **Coût de l'opération T.T.C. (y compris maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, imprévus, révision prix ...) : 5 168 000 € (soit 4 300 000 € H.T.),**
- Avantages :
  - Possibilité d'accueillir des terrains aux normes fédérales et de multiplier les espaces pédagogiques et / ou d'entraînement,
  - Davantage de box de rangement, une salle de réunion / club house, un hall d'accueil, des W.C. pour le public, une infirmerie,
  - 4 rangées de gradins permettant d'accueillir plus de 300 personnes.

Il a été convenu également que la maîtrise d'ouvrage de la construction du gymnase serait transférée à la C.C.G.T. afin de permettre d'obtenir des financements, notamment la D.E.T.R.

Le conseil général du Gers propose de financer le gymnase à hauteur de 1 700 000 € et de céder le terrain à la C.C.G.T., à l'euro symbolique. Sur cette opération, il restera donc à la charge de la C.C.G.T. un montant de 2 600 000 € H.T., hors subventions complémentaires à mobiliser (État, Région, Fédérations ...).

Monsieur IDRAC précise que l'argent économisé sur ce complexe pourra être affecté sur les autres projets sportifs des communes notamment sur les vestiaires du terrain de rugby de FRÉGOUVILLE.

Monsieur LARROQUE fait remarquer que sur les 3 dernières années nous avons investi moins de 1 millions d'euros et que durant ces dernières 10 minutes nous allons décider d'investir 4 millions d'euros.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **de valider le projet de gymnase tel que défini par le Bureau de la C.C.G.T.,**
- ⇒ **de solliciter la maîtrise d'ouvrage du gymnase auprès du conseil général du Gers,**
- ⇒ **d'approuver la participation du conseil général du Gers à hauteur de 1 700 000 €,**
- ⇒ **d'approuver la cession du terrain nécessaire au gymnase, du conseil général du Gers à la C.C.G.T., à l'euro symbolique,**
- ⇒ **d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.**

## **6.2 Piste B.M.X. : validation de l'avant-projet**

Le Président rappelle que, par délibération du 10/03/2014, le conseil a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une piste BMX au groupement SA BERIM – URBANE pour un montant de 27 600,00 € H.T., soit 33 120,00 € T.T.C.

Suite à la signature du marché, un travail de concertation s'est engagé avec l'ensemble des partenaires impliqués et des réunions (10/04/2014 et 25/05/2014) ont eu lieu.

Le Président présente l'avant-projet. La construction d'une piste BMX sur la Gascogne Toulousaine a été validée dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale VELOPOLE afin de développer la pratique du vélo sur le territoire.

La conception de ce projet et notamment de son accès s'est faite en partenariat avec le conseil général du Gers, qui va construire le collège sur la parcelle d'en face, et la mairie de L'ISLE-JOURDAIN dans le cadre de l'étude de son entrée de ville.

Ce projet, situé sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN, prévoit la construction d'une piste BMX de niveau national ainsi qu'un « pump track » pour l'apprentissage technique. Dotée d'une bute de départ de 5 mètres et d'une de 3 mètres, la piste pourra accueillir aussi bien des débutants que des compétiteurs confirmés. Ce nouvel équipement comprendra notamment un local technique, des ateliers, des sanitaires, des tribunes, ainsi que des places de parking.

Cet avant-projet a été présenté aux partenaires techniques (dont J-R. DUCOS, multiple champion du monde de la discipline et Denis BRISCADIEU, P.D.G. du groupe CYCLELAB) et validé par ces derniers.

Afin de réaliser cette construction pour des compétitions nationales, une acquisition foncière supplémentaire est nécessaire.

Le coût total de cette opération est estimé par le maître d'œuvre à 490 916,28 € H.T.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **de valider l'avant-projet établi par le maître d'œuvre dont l'estimation prévisionnelle est de 490 916,28 € H.T.,**
- ⇒ **d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

Monsieur PAUL intervient pour indiquer que les factures devront être acquittées avant le mois de juillet 2015 pour bénéficier des financements prévus dans le cadre du P.E.R. Vélopole.

Le Directeur intervient pour signaler que nous n'allons pas pouvoir tenir ce délai, car les services de la D.R.A.C. viennent de nous informer qu'un diagnostic archéologique doit être réalisé sur cette parcelle. Par contre les services Préfectoraux nous ont indiqué qu'au vu des retards pris sur tous les Pôles d'Excellence Ruraux un retard d'un an ne remettrait pas en cause les financements prévus.

Monsieur LONGO propose de visiter la piste de BMX qui est implantée sur la commune de BLAGNAC. Il propose deux dates le 13 ou le 27 septembre 2014. Messieurs PAUL et IDRAC se proposent pour accompagner Monsieur LONGO.

## **7. CULTURE**

### **7.1 Convention pluriannuelle avec l'agence départementale du développement des arts du Gers (Adda 32)**

Monsieur le Président rappelle que suite à une rencontre, le 8 juillet dernier, entre la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et l'agence départementale du développement des arts du Gers, il est proposé de conclure une convention partenariale avec l'Adda 32.

Cette convention permet de définir le rôle et les missions de chacun et permettra, dans un premier temps, de travailler autour de deux projets :

1. Établissement d'un état des lieux des équipements culturels à l'échelle communautaire.
2. Accompagnement des agents et intervention de l'Adda 32 dans l'ensemble des structures de la petite enfance financées par la Communauté de communes.

La convention est d'une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est rappelé que le Conseil communautaire avait décidé, lors de l'élaboration de son budget, d'inscrire sa participation 2014 à l'Adda 32.

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour approuver les termes de la convention.

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **d'approuver les termes de convention avec l'Adda 32,**
- ⇒ **d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.**

## **8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 Lancement de la procédure de révision du SCOT des Coteaux du Savès**

Le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine présente et demande au conseil communautaire de la C.C.G.T. de délibérer sur la mise en révision du SCOT.

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a mené diverses réflexions connexes à l'aménagement du territoire (étude sur la Trame Verte et Bleue, étude sur les mobilités). Afin d'intégrer le travail réalisé et d'adapter le SCOT aux évolutions législatives, il est maintenant nécessaire de procéder à la mise en révision du SCOT des Coteaux du Savès, approuvé le 15 décembre 2010.

La délibération de mise en révision du SCOT doit déterminer les objectifs de la révision et fixer les modalités de la concertation. Cette délibération marque le début des procédures d'association et de consultation et doit faire l'objet de publicité.

#### **Objectifs de la révision**

- **Établir le bilan du SCOT** (notamment volet démographique),
- **Prise en compte des évolutions législatives dans le SCOT :**
  - **Mise à jour du diagnostic et du rapport de présentation en renforçant et en abordant certains volets spécifiques pour répondre aux attentes de la loi Grenelle II** (Biodiversité, Transport / mobilité, Tourisme / culture, Air, gaz à effet de serre et nuisances sonores, Communications électroniques, Occupation de l'espace, Aménagement commercial, Logement)

- **Transformation du document d'orientations générales en document d'orientations et d'objectifs** : refonte complète, rédaction plus claire qui permet de distinguer prescriptions et recommandations, garantir la cohérence entre prescriptions et indicateurs de suivi)

- **Ajuster les objectifs démographiques du SCOT** à la réalité du territoire (établie par le bilan du SCOT).

### **Modalité de la concertation**

Il convient de procéder au **lancement de la concertation** (qui doit avoir lieu pendant toute la durée de la révision du SCOT jusqu'à l'arrêt du projet) conformément aux articles L 122-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme et à la **définition des modalités** de la concertation qui prendront la forme suivante :

- communication sur le site de la C.C.G.T. et par voie de presse locale pour informer la population sur l'avancement des études.
- mise à disposition de documents concernant la révision du SCOT, recueil des avis et remarques sur des supports papier au siège de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine,
- organisation de **3 réunions publiques**.

À l'issue de la phase de concertation, un bilan sera dressé par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Monsieur PAUL informe les élus communautaires des principaux enseignements de la réunion qui s'est déroulée à AGEN à l'initiative des D.R.E.A.L. Midi-Pyrénées et Aquitaine sur les P.L.U.I.

Si nous n'avons pas approuvé le SCOT avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes de la C.C.G.T. tombent sous le Règlement National d'Urbanisme dont l'application se traduira par une constructibilité limitée.

Le vice-président rappelle que nous disposons de 2 ans pour réviser le SCOT en intégrant le programme local de l'habitat et l'étude sur l'air. Il faut absolument lancer la révision ce soir pour ne pas perdre de temps car contrairement à ce que nous avait dit la D.D.T. du Gers le lancement de la procédure ne suffira pas. Les 2 D.R.E.A.L. ont été très précises pour éviter la constructibilité limitée il faut que la révision du SCOT soit approuvée.

L'orateur regrette que le conseil communautaire de l'ancien mandat, malgré ses nombreuses relances, n'ait pas voulu s'engager rapidement dans la voie de la révision.

Madame DELTEIL demande où en est la procédure de création du SCOT Départemental.

Monsieur PAUL dit ne pas savoir où en est la procédure mais souligne l'urgence pour la C.C.G.T. d'avancer sur son SCOT.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- ⇒ **de lancer la procédure de révision du SCOT des Coteaux du Savès,**
- ⇒ **d'autoriser le président à signer tous les actes relatifs à la révision du SCOT.**

## 9. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POURVOIR

N° DÉCISION		OBJET		MONTANTS	
n° d'ordre	date de signature	Bénéficiaire	Descriptif	H.T.	T.T.C.
27	03/07/2014	<b>POPATEX Production</b> 31004 TOULOUSE	Crèche Familiale : spectacle Noël 2014	Non assujetti à la T.V.A.	450,00 €
28	04/07/2014	<b>DUCLOS VOYAGES</b> 32600 L'ISLE-JOURDAIN	25ème convention ADCF : vols aller retour TOULOUSE / LILLE pour 4 personnes	1 170,00 €	1 404,00 €
29	04/07/2014	<b>GÉNÉRATION VOYAGES</b> 59350 LILLE	25ème convention ADCF : réservation 2 nuits d'hôtel pour 4 personnes (du 08/10/2014 au 10/10/2014)	580,00 €	696,00 €
30	08/07/2014	<b>BOVO et fils S.A.R.L.</b> 82600 MAS-GRENIER	Z.A. du Roulage : pompage et nettoyage de la fosse de 8 m <sup>3</sup>	171,00 €	205,20 €
31	08/07/2014	<b>T.E.A.</b> 32600 LIAS	Multi accueil FONTENILLES : remplacement d'un moteur d'un volet roulant avec manœuvre de secours	952,00 €	1 142,40 €
32	08/07/2014	<b>POMPES ENVIRONNEMENT</b> 31770 COLOMIERS	Piscine : Réparation moteur pompe	1 950,00 €	2 340,00 €
33	08/07/2014	<b>KARCHER</b> 94865 BONNEUIL-SUR-MARNE	Piscine : réparation aspirateur	38,30 €	45,96 €
34	10/07/2014	<b>RECA TOULOUSE</b>	Maison Enfance Fournitures peinture pour halte-garderie	464,91 €	557,89 €
35	10/07/2014	<b>ERGO</b> 31490 LEGUEVIN	Multi accueil FONTENILLES : Honoraires coordination Sécurité et Protection de la santé	250,00 €	300,00 €
36	15/07/2014	<b>S.C.P. SAINT-SUPÉRY</b> 32600 L'ISLE-JOURDAIN	Piste BMX : bornage parcelle supplémentaire	531,28 €	637,54 €
37	17/07/2014	<b>CTM AXTEM</b>	Multi accueil FONTENILLES : lave-vaisselle	2 744,00 €	3 292,80 €
38	17/07/2014	<b>EIRL ENBASAGE</b> 31200 TOULOUSE	Multi accueil FONTENILLES : 4 chaises pliantes Ptit Lou Rouge	264,00 €	317,00 €
39	17/07/2014	<b>WESCO</b> 79141 CERISAY	Multi accueil FONTENILLES : 1 fauteuil, 1 banquette, 2 chauffeuses	211,49 €	253,80 €
40	17/07/2014	<b>E.I.R.L. ENBASAGE</b> 31200 TOULOUSE	Crèche Familiale Lou Lapinot 24 Lits et 10 matelas PVC	2 472,00 €	2 967,00 €
41	17/07/2014	<b>PRESTA BABY</b> 92140 CLAMART	Crèche Familiale Lou Lapinot 1 Rehausseur, 1 Transat, 1 Matelas, 1 Poussette	383,67 €	460,40 €
42	18/07/2014	<b>ADORA HORWARD Sport</b> BATTICE (BELGIQUE)	Piscine : achat bonnet de bain pour scolaires		1 100,00 €

43	18/07/2014	<b>COFÉLY Services</b> 31106 TOULOUSE	Maison enfance : contrat d'entretien relatif aux installations thermiques pour une durée de 2 ans à compter du 01/06/2014 - redevance forfaitaire annuelle et actualisable	3 784,00 €	4 540,80 €
44	23/07/2014	<b>VIGUE Isabelle</b>	Multi accueil Fontenilles : Recrutement d'un agent non titulaire pour assurer le remplacement temporaire d'un agent en congés maternité - CDD d'agent d'animation à temps non complet (17,5 heb.) du 25/08 au 22/04/2014		
45	23/07/2014	<b>VAYRE Marie</b>	Multi accueil Fontenilles : Recrutement d'un agent non titulaire pour assurer le remplacement temporaire d'un agent en congés maternité - CDD d'auxiliaire de puériculture à temps complet du 25/08 au 14/01/2014		
46	29/07/2014	<b>EIFFAGE ÉNERGIE</b> 32000 AUCH	O.T.I. : recherche de panne sur chaudière	162,23 €	194,68 €
47	30/07/2014	<b>CELLULOSES DE BROCELIANDE</b> par CRECHE AND C° 33700 MÉRIGNAC	Multi-accueil Fontenilles Le Jardin Aux Câlins Couches	192,75 €	231,30 €
48	30/07/2014	<b>CELLULOSES DE BROCELIANDE</b> par CRECHE AND C° 33700 MÉRIGNAC	Crèche familiale Lou Lapinot couches	346,10 €	415,32 €
49	08/08/2014	<b>T.E.A.</b> 32600 LIAS	CCGT - MCEF - Maison enfance - crèches de FONTENILLES et de LIAS : remise en conformité des recommandations faites par le bureau de contrôle Apave	666,50 €	799,80 €
50	08/08/2014	<b>GROUPE MONITEUR</b> 75108 PARIS	Ressources humaines : publication poste de responsable du pôle "Aménagement du territoire"	1 241,00 €	1 489,20 €
51	25/08/2014	<b>EIFFAGE ÉNERGIE</b> 32000 AUCH	O.T.I. : réparation de la chaudière	379,38 €	455,26 €
52	25/08/2014	<b>S.A.R.L. COUFFIGNAL</b> 31140 LAUNAGUET	Piscine : réparation du bardage de la piscine	1 395,00 €	1 674,00 €
53	25/08/2014	<b>COFÉLY Services</b> 31106 TOULOUSE	Maison Enfance : mise en conformité de l'armoire électrique suite au rapport de l'APAVE du 07/04/2014	470,79 €	503,75 €
54	25/08/2014	<b>COFÉLY Services</b> 31106 TOULOUSE	Maison Enfance : remplacement du vase d'expansion de la chaufferie	200,54 €	214,58 €
55	25/08/2014	<b>COFÉLY Services</b> 31106 TOULOUSE	École de Musique : mise en conformité suite au rapport de l'APAVE du 07/04/2014 à la chaufferie	347,61 €	371,94 €
56	29/08/2014	<b>TARROUX Annabelle</b>	Piscine : Avenant au contrat d'un agent non titulaire sur emploi non permanent - CDD de maître-nageur du 1 au 4/09 pour un total de 31,5 heures		
57	02/09/2014	<b>MOLINARI Céline</b> 31470 SAINT-LYS	Multi accueil FONTENILLES : spectacle Noël	Non assujetti à la T.V.A.	320,00 €

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur IDRAC informe le conseil que le permis d'aménager de la zone du Roulage vient de nous être accordé. Les travaux de viabilisation vont pouvoir débuter.

Madame DUCARROUGE demande où en est la transformation du demi-échangeur de PUJAUDRAN en échangeur complet.

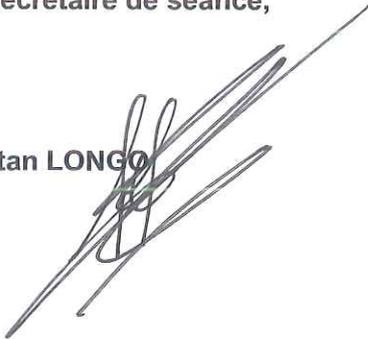
Monsieur PAUL rappelle que le bureau d'études EGIS, après avoir rencontré les élus des territoires traversés et du C.G. 32, va rendre ses propositions à la D.R.E.A.L.

Madame DELTEIL informe que le foyer des Thuyas va organiser un défilé de mode le 28 octobre 2014. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large avec la création d'un atelier de broderie et l'ouverture d'un magasin 2 jours par semaine.

Madame GONTAUD informe les conseillers que CIRCA installe son chapiteau à L'ISLE-JOURDAIN

Le secrétaire de séance,

Gaëtan LONGO



Le Président,

Francis IDRAC

